

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Sééz : Lionnel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Thierry GAIDE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT, Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionnel ARPIN

2022-72 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-TARENTAISE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement pour le poste de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, il apparaît que le candidat retenu relève du grade d'attaché principal ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement pour le poste du Responsable du Service des Eaux de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, il apparaît que le candidat retenu relève du grade de technicien principal de 1^{ère} classe ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services de la collectivité ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'attaché principal à temps complet dans le cadre du recrutement du Directeur Général des Services. Cet emploi sera pourvu par un titulaire de la fonction publique territoriale.
- La création d'un emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022 dans le cadre du recrutement du Responsable du Service des Eaux. Cet emploi sera pourvu par un titulaire de la fonction publique territoriale.
- La modification du temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet. En raison de l'augmentation du nombre d'inscription d'élèves, pour les cours assurés par l'agent titulaire de cet emploi, le temps de travail hebdomadaire pour ce poste augmente de 30 minutes par semaine, soit de 10h30 à 11h00 à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini en annexe.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 06/09/2022

	BP	POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps non complet pourvus
		TOTAL				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	2	
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	11	7		11	4	1 (28h00)
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0	
Rédacteur	1	0		1	1	
Directeur	1	1		1	0	
Attaché principal	1	0		1	1	
Attaché	6	5	17	6	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		4	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2		3	1	
Adjoint technique	15	14		15	1	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00) 1 poste à 26/35ème
Agent de maîtrise principal	1	1		1	0	
Agent de maîtrise	1	0		1	1	
Technicien principal de 1ère classe	1	0		1	1	
Technicien	2	2		2	1	
Ingénieur Territorial	2	2	24	2	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1		1	0	
Adjoint d'animation	2	2		2	0	
Animateur Principal de 1ère classe	1	1		1	0	
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1	
Animateur	1	1	5	1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	7	4		7	3	7h00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5		5	0	11h00
Assistant d'enseignement artistique	8	7	16	8	1	
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0	
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1	
TOTAUX	84	65	65	84	22	

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET
Président

